

Délibération n°2023-076 du 26 juillet 2023
Portant sur la modification du nombre de vice-président au sein de l'exécutif
suite à la démission d'un vice-président

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-six juillet à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de SANNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 19/07/2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 41	Votants : 45	POUR : 34
Pouvoirs : 4	Abstentions : 11	CONTRE : 0
Excusés : 10	Absents : 7	Exprimés : 34

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, GRASS, VERGNE *suppléant* MOUNAUD, VENTENAT, GRANGE, RICHIN, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, VINCENDON *suppléant* NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MATHIEU *suppléante* MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, MÉANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, MORANÇAIS, CORDIER, LARGE, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : VERDIER à LUQUET L, BOUDINEAU à VENTENAT, TRIMOULINARD à LARGE, CHAUSSAT à PIERRON.

Excusés : DESCLOUX, FERRIER, BIGOURET, JOULOT, VIRGOULAY, D'HULSTER, BERGER, WELZER, CHEFDEVILLE, PINLON.

Absents : SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, SCHMIDT, PLAS, ROULLAND, BRUNET.

Secrétaire de séance : David GRANGE

Rapporteur : Gérard GUYONNET, Président

La démission de Madame Leïlha BERTHON, 3^{ème} Vice-présidente en charge des « ressources humaines », a été actée par la préfecture en date du 06 juillet 2023.

Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est librement fixé par le conseil communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du conseil soit, 13 membres.

Lors des élections qui se sont déroulées le 12 juillet 2022, le conseil communautaire, par délibération n°2022-103, a décidé du nombre de 9 vice-présidents ;

Considérant que les « ressources humaines » doivent continuer d'être représentée sans interruption au sein de l'exécutif ;

Le Président propose que le nombre des vice-présidents passe de neuf à huit. Il suggère, soutenu par l'exécutif, la candidature de Jean-Claude DUBSAY, 2^{ème} Vice-président « Finances » qui cumulera les 2 fonctions.

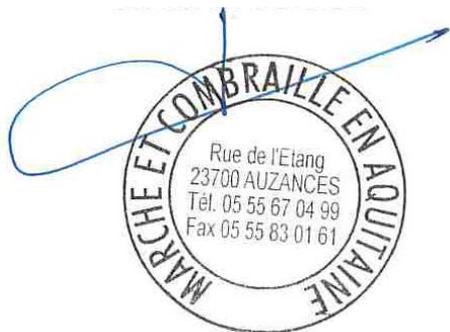
Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer le nombre de vice-président à huit (8) ;
- VALIDE la proposition de Jean-Claude DUBSAY pour la prise en charge des « Ressources humaines » ;

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en sous-préfecture le 02 août 2023
Pour copie conforme, le 02 août 2023

Le Président,
Gérard GUYONNET



Le Secrétaire de séance,
David GRANGE